

**Instructions concernant les demandes de créations
de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters « hors vague »**

Les établissements peuvent demander, en dehors de leur campagne de contractualisation, la création de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters. Ils adresseront au département Qualité et reconnaissance des diplômes :

- Une lettre argumentaire (co-signée en cas de co-accréditation) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, évolution du secteur, de la profession, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - Objectifs en termes de recrutement : publics visés ; pour la formation continue, catégories de salariés susceptibles d'être intéressés
 - Objectifs en termes de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)
- La fiche de présentation d'une formation : ci-dessous - 4 pages maximum.

Ces deux documents seront à déposer sur Pélican en pièce jointe du formulaire approprié (sauf pour les DEUST : à envoyer par mail à votre correspondant au département qualité et reconnaissance des diplômes). Un guide de saisie est disponible sur Pélican à la rubrique Ressources documentaires.

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Trouver mon master, les demandes de création doivent être déposées, au plus tard, pour le **30 septembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2024 pour la rentrée 2025).

* Un formulaire différent est utilisé pour les demandes de création de LP-BUT.

Demande de création d'une formation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, master

Etablissement : UGA – Faculté de Droit ☐ LICENCE ☒ LICENCE PROFESSIONNELLE ☐ MASTER
Intitulé : Licence professionnelle mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

☐ Restructuration ☒ Création

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) :

Présentation de la formation	
Intitulés des parcours types de formation :	Parcours Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
Objectifs de la formation :	Accès à la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs sous ses trois formes : délégué de services tutélaires, préposé d'établissement ou exerçant à titre individuel
Organisation de la formation :	<i>Schéma général, portails, mutualisation des parcours types, articulation M1/M2 pour les masters, part du socle commun etc.</i> Cette Licence professionnelle est parfaitement autonome du point de vue des enseignements et n'empruntera à aucune autre formation. Elle sera organisée de manière classique, en 2 semestres, avec des examens terminaux mais aussi du contrôle continu. La majorité de ces enseignements seront par ailleurs assurés par des professionnels.
Modalités d'enseignement :	La formation sera assurée en apprentissage, en contrat de professionnalisation ou sous forme de formation continue.
Volume horaire de la formation :	450h dont 14h pour les langues vivantes (ce sera vraisemblablement de l'anglais)
Lieux de la formation :	Faculté de droit de Grenoble
Liens avec la recherche :	Aucun adossement à la recherche puisqu'il s'agit d'un diplôme professionnalisant.
Liens avec le monde socio-économique :	Services MJPM de l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, la Savoie, la Haute-Savoie et les Hautes-Alpes (07 : UDAF, ADSEA ; 26 : ATMPF, UDAF et PARI ; 38 : ATIMA, Saint-Agnès, MFI3A, EVA, 73 : UDAF et ATMP ; 74 : UDAF et ATMP) + Services préposés (CHAI) + MJPM individuels

Effectifs attendus :	20 étudiants
Pour les Licences professionnelles	
Origine des publics :	• Étudiants ayant validé 120 ECTS dans les mentions suivantes du diplôme national de licence : Droit, Economie, Gestion, Economie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales. • Étudiants ayant validé 120 ECTS des diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS). • Étudiants titulaires des BTS et DUT des filières sociales et gestion – administration – droit – finance.

Présentation de l'équipe pédagogique	
Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation	Laurence CIMAR , Maître de conférences Floriane MAISONNASSE, Maître de conférences Ingrid MARIA, Professeur des Universités Nathalie PIERRE, Maître de conférences Elise ROUMEAU, Maître de conférences,
Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation	80% des enseignements seront assurés par des professionnels extérieurs à la Faculté de Droit.
Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien	<i>Il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, tutorat ...)</i> Aucun personnel spécifiquement dédié

Partenariats	
Co-accréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public	Non concerné.
Internationalisation des formations	Non concerné.
Conventionnement avec une institution privée française	Si des collaborations avec Ocellia, actuel établissement qui délivre le certificat national de compétence pour accéder à la profession de MJPM existeront, aucune formalisation de celles-ci ne devrait avoir lieu.